

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Délégation de Service Public concernant l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Identification de la collectivité délégante :

Commune des Adrets de l'Estérel, Hôtel de Ville, 83600 Les Adrets de l'Estérel

Tel : 04.94.19.36.66. Fax : 04.94.19.36.69.

Site internet : <http://www.mairie-adrets-esterel.fr>

Profil acheteur : <https://marches-securises.fr>

Objet et procédure : Convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Appel à candidatures destiné à établir la liste des candidats qui seront admis à remettre une offre, conformément aux articles L.1411-1 et suivants, R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Caractéristiques principales :

Dans le cadre de l'exploitation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, le délégataire assurera l'accueil des enfants, essentiellement domiciliés aux Adrets, les mercredis des périodes scolaires, durant les vacances de Pâques (2 semaines) et les vacances d'été (6 semaines) (en offre de base) et, en prestation supplémentaire éventuelle, pendant les jours de classe des écoles maternelles et primaires, il assurera les activités périscolaires incluant les NAP.

Il prendra en charge la gestion comptable du service public délégué.

Durée de la délégation :

Elle est fixée à cinq années, du 1^{er} septembre 2016 au 14 août 2021.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Tous documents permettant d'apprécier les garanties professionnelles et financières du candidat et son aptitude à assurer la continuité du service public, ainsi que l'égalité des usagers devant le service public, et en particulier :

- Lettre de candidature exprimant les motivations du candidat,
- Présentation du candidat : nom, forme juridique, raison sociale, copie intégrales des statuts, extrait du registre du commerce et des sociétés, K-bis, déclaration d'inscription en Préfecture pour les associations, moyens humains et matériels, chiffre d'affaires au cours des trois dernières années,
- Justificatifs attestant que le candidat est en règle sur le plan de ses obligations fiscales et sociales,
- Attestation sur l'honneur certifiant du respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 et suivants du code du travail,
- Attestation sur l'honneur que le candidat n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'aucune condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.8221-1, L.8221-3, L.8221-5, L.8231-1, L.8241-1 et L.8251-1 du code du travail ou toute autre condamnation pour des infractions de même nature,
- Attestation sur l'honneur que le candidat n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'aucune condamnation au regard de la législation fiscale,
- Attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'est ni en liquidation judiciaire, ni en faillite personnelle ou assimilée, ni en redressement judiciaire ou assimilé (sauf s'il justifie d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée de la D.S.P.),
- Attestation sur l'honneur que le candidat a satisfait aux obligations de l'article D.8222-5 ou D.8222-8 du code du travail,
- Attestation sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir,
- Attestations d'assurance(s) en cours de validité
- Références du candidat dans la gestion de services publics de même nature

Critères de sélection des candidatures :

Conformément à l'article L.1411-1 du code général des collectivités territoriales, les candidats seront sélectionnés sur la base de :

- leurs garanties financières et professionnelles,
- leur engagement à respecter l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés prévue aux articles

L.5212-1 et suivants du code du travail,

- leurs références dans la gestion et l'exploitation de services publics de même nature,
- leur capacité à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Date limite de réception des offres : Lundi 04 avril 2016 à 18 heures.

Conditions de remise des candidatures :

Les candidatures sont à adresser par pli recommandé avec avis de réception ou déposée contre récépissé, dans une enveloppe portant la mention « Délégation de Service Public pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement » à :

Mairie des Adrets de l'Esterel, Hôtel de Ville, 83600 Les Adrets de l'Estérel

Poursuite de la procédure :

Après réception des candidatures, la commission de délégation de service public dressera la liste des candidats admis à présenter une offre. Ils seront destinataires d'un dossier de consultation comprenant le règlement de la consultation et le cahier des charges définissant les caractéristiques qualitatives et quantitatives du service public susceptible de leur être confié.

Renseignements complémentaires :

- Les renseignements d'ordre technique et/ou administratif peuvent être obtenus auprès de :

Mairie des Adrets de l'Esterel, Hôtel de Ville, 83600 Les Adrets de l'Estérel

Tel : 04.94.19.36.66.

Fax : 04.94.19.36.69.

accueil@mairie-adrets-esterel.fr

Les demandes devront parvenir en Mairie des Adrets de l'Esterel, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des candidatures.

- Rédaction des soumissions en langue française.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Toulon - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 Toulon Cedex 9

Téléphone : 04.94.42.79.30. Télécopie : 04.94.42.79.89.

Date d'envoi de l'avis de publication : 23 février 2016